

tonomie en ce qui concerne leurs propres affaires, et je peux assurer les députés que le ministre et ses collaborateurs s'en occupent.

Le député d'Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) se souciait de la création d'un parc national à Terre-Neuve. Je peux lui dire que les négociations sont bien entamées. On espère qu'un accord pourra être conclu entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial pour la création du parc de Bonne-Baie à Terre-Neuve.

Le député d'Assiniboia (M. Douglas) a parlé d'un deuxième parc national pour la Saskatchewan et a pressé le ministre d'y veiller. Les consultations sont en cours avec le gouvernement de la Saskatchewan et elles progressent. On espère qu'avec des instances telles que celles que nous avons reçues du député d'Assiniboia, ces discussions prendront fin avant longtemps. J'attends avec impatience le jour où la Saskatchewan, dont je suis originaire, aura un beau parc national de prairies qui fera honneur au Canada et à cette province.

Monsieur l'Orateur, comme note positive, je voudrais de nouveau souligner que l'objet du bill, c'est de créer un organisme doté d'un personnel spécialisé et pleinement compétent pour assurer un service rapide et efficace aux locataires à bail et aux commerçants dans les parcs. L'objectif, c'est de nommer des cadres possédant la formation requise et de mettre à leur disposition les ressources nécessaires aux transactions commerciales de plus en plus complexes que réclame une amélioration des services au flot croissant de visiteurs. En matière d'aménagements nécessaires pour répondre à la demande actuelle et future non susceptible d'intéresser le secteur privé, la Régie sera autorisée à emprunter sur le marché libre les sommes nécessaires à ses immobilisations. Elle sera donc soustraite à la dépendance quant aux crédits annuels du ministère et ses dépenses d'établissement pourront être amorties sur toute la durée du programme. Ces dispositions et plusieurs autres, que l'examen du comité mettra en lumière, j'ose espérer, ont pour objet d'accélérer l'expédition des affaires et les prises de décision.

[M. Honey.]

• (5.20 p.m.)

Nous espérons que c'est possible, en particulier pour les grands parcs de l'Ouest, au niveau régional. Alors, les locataires, les propriétaires et les hommes d'affaires de ces parcs pourront traiter avec les responsables des régies à Calgary, à Edmonton ou dans certains endroits voisins des parcs afin de démêler leurs problèmes face à face avec les intéressés au lieu d'être obligés de s'en occuper longuement avec le ministre et ses collaborateurs à Ottawa, comme dans le passé. Je me suis occupé de ce qui me paraît une tâche spéciale du gouvernement actuel, c'est-à-dire l'étude des méthodes acceptables qui permettraient d'accroître l'autonomie des résidents des parcs.

Je voudrais terminer en signalant que la création d'une agence spécialement chargée des propriétés cédées à bail dans les parcs signifie que nous établissons une société sujette à l'administration et au contrôle du ministre et du gouverneur en conseil qui s'occuperait uniquement des intérêts concernant la tenure à bail dans les parcs nationaux. De la sorte, nous déchargeons les fonctionnaires du ministère de cette responsabilité, car l'importance des terrains et de leur prix rendent ce genre d'affaires hautement spécialisées, d'où la nécessité de recourir à des spécialistes. En écartant cet aspect des responsabilités ministérielles, ces fonctionnaires seront libres d'aller de l'avant et de faire le nécessaire pour appliquer l'ensemble de la politique, c'est-à-dire les mesures concernant la conservation, la faune, les installations destinées aux visiteurs des parcs et ainsi de suite. Voilà les tâches auxquelles les hauts fonctionnaires du ministère pourront plus facilement et plus librement se consacrer une fois libérés des questions spécialisées comme la gestion des biens en tenure à bail dans les parcs.

Je tiens à remercier tous les députés qui ont participé au débat de leur apport utile. Je le répète, certaines observations n'étaient peut-être pas très pertinentes mais du moins elles exposent des idées qui, une fois élaguées, peuvent être utiles. Donc, je remercie leurs auteurs de leur participation. Je sais qu'on aura l'occasion au comité, où le ministre comparaitra, d'examiner en détail les questions de certains députés, qu'on n'a pas eu le temps de traiter à la Chambre.